

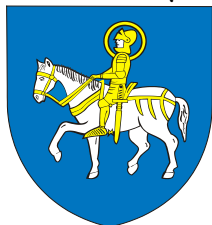
BULLETIN #162 MUNICIPAL



FÉVRIER 2026

Commune de Carspach

*Rédaction et impression :
Mairie de Carspach*



FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE : HORAIRES

LUNDI	09h00 à 12h00
MARDI	09h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
MERCREDI	09h00 à 12h00
JEUDI	09h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
VENDREDI	09h00 à 12h00

Le secrétariat de mairie est joignable au **03 89 40 99 06** tous les jours de 8h à 12h ainsi que les lundi, mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez également transmettre toute vos demandes par courriel à
CONTACT@CARSPACH.FR

CONCOURS PHOTOS



Cette année encore l'équipe municipale organise un concours photos pour tous les enfants scolarisés à Carspach sur le thème du

CARNAVAL

Pour cela, il vous suffit de prendre votre enfant en photo dans son plus beau déguisement dans un lieu représentatif de notre village, puis d'envoyer votre photo avec votre nom et courriel à :

CONTACT@CARSPACH.FR



Ça devrait vous porter chance !

Date limite d'envoi le **vendredi 13 mars 2026**

Tous les enfants seront récompensés !

*Par votre participation, vous autorisez la commune
à publier les photos sur son site internet et
dans le bulletin communal.*



Suivez la commune de Carspach sur WhatsApp
pour ne rien manquer de la vie du village en
scannant ce QR Code ou en navigant vers
bit.ly/CarspachActus

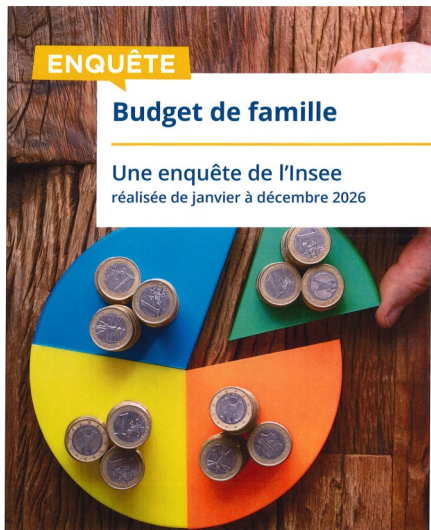


ENQUETE STATISTIQUE

ENQUÊTE

Budget de famille

Une enquête de l'Insee
réalisée de janvier à décembre 2026



insee.fr      

En 2026, l'INSEE sollicitera certains ménages de Carspach afin de participer à une enquête sur la consommation et le budget des ménages français. Comme toutes les enquêtes de l'Insee il s'agit d'une enquête obligatoire reconnue d'intérêt général.

Cette enquête sera réalisée par Madame Martine MEILLER qui travaille dans notre commune depuis de nombreuses années. Elle est bien entendu porteuse d'une carte professionnelle. Les réponses fournies resteront confidentielles comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Nous vous remercions par avance de lui réserver le meilleur accueil.



INFORMATIONS UTILES à retenir

LES NUISANCES SONORES



Les beaux jours d'hiver, eux aussi, engendrent parfois quelques désagréments tels que des bruits intempestifs de tondeuses, d'engins bruyants en tous genres...

RAPPEL : Il est **interdit** d'utiliser ces appareils bruyants, ainsi que de déverser des verres de rebut (bouteilles, flacons, etc...) dans les différents conteneurs.

au cours de la période « horaires d'hiver »

Du 26 octobre 2025 au 28 mars 2026

les jours ouvrables

avant 8h00
entre 12h00 et 13h30
après 18h00

les samedis

avant 8h00
entre 12h00 et 13h30
après 17h00

Les dimanches et jours fériés : Toute la journée





CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2026

Treize conseillères et conseillers étaient présents sous la présidence du Maire, Rémi SPILLMANN (Mmes Agnès HARNIST, Sylvie HILBOLD, Anne SCHILLINGER (*procuration à Dany HARTMANN*) et MM. Jean-Yves MOSSER et André DUSIC étaient excusés) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Après avoir pris connaissance des dernières actualités intercommunales, naturellement calmes à cette période de l'année, les élus ont adopté une motion de l'Association des Maires de France pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes. Dans la foulée, un avis favorable a été donné pour l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace dans le processus d'acquisition des terrains de la future zone artisanale par la Communauté de Communes Sundgau.

PERSONNEL COMMUNAL

Il a été proposé au Conseil Municipal, qui a donné son avis favorable, de solliciter le Centre de Gestion du Haut-Rhin afin de remettre à plat la nomenclature des postes de l'effectif du personnel communal. Après validation lors d'une prochaine séance, les postes seront désormais rattachés à une fonction et non plus simplement à un grade hiérarchique. Cela permettra d'éviter de solliciter le Conseil Municipal pour la création d'un nouveau poste à chaque avancement dans la carrière de nos agents.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Comme à l'accoutumée, l'assemblée a été sollicitée afin d'autoriser le Maire à procéder au paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026. Ces dépenses sont plafonnées au quart des crédits ouverts en 2025 (hors emprunts) soit 408 311,83€. Cette somme ne sera utilisée qu'en cas de travaux urgents ou pour poursuivre des opérations déjà en cours comme les études préalables de la Place des Fêtes ou concernant l'étude de sécurité en traverse d'agglomération.

Avant de clore la séance avec les approbations de factures « fêtes et cérémonies » et les dossiers d'urbanisme, les élus ont autorisé le remboursement des frais engagés par trois élus qui se sont rendus au Congrès des Maires de France en novembre 2025 pour un total de 1771,60 €.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du procès-verbal de cette séance sur le site internet de la commune : www.carspach.fr



ELECTIONS MUNICIPALES

Vérifiez votre inscription sur les listes électorales !

Les prochaines élections municipales approchent.
Elles se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Nous vous rappelons qu'il sera nécessaire de présenter une pièce d'identité afin de pouvoir participer au scrutin, pensez donc à bien vérifier que vous êtes en possession d'une de celle autorisées ;

- Carte nationale d'identité (*valide ou périmée depuis moins de 5 ans*),
- Passeport,
- Carte d'identité d' élu local ,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant avec photographie,
- Carte d'invalidité,
- Permis de conduire,
- Permis de chasser (ONCFS)



C'est votre première élection et vous souhaitez participer à la vie citoyenne en tenant un bureau de vote ou en participant au dépouillement, n'hésitez pas à contacter les services de la Mairie !



Le vote par procuration

* Les personnes possédant leur identité numérique certifiée, n'ont pas besoin de se déplacer



1

Récupérez auprès de votre mandataire:

son numéro d'électeur
et sa date de naissance
ou
toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote



2

Identifiez-vous avec France
Connect et effectuez votre
demande de procuration
en ligne sur
maprocuration.gouv.fr



3*

Déplacez-vous
au commissariat,
à la gendarmerie ou au
consulat pour faire vérifier
votre identité



4

Vous recevez un courriel de
Maprocuration dès que votre
procuration est enregistrée
par votre commune ou votre
consulat de vote

Allons Voter!





HOP, HOP, HOP AU BOULÔT !

Tu as au moins 17 ans et tu es motivé-e pour travailler au grand air?

Nous recherchons pour notre service technique trois saisonniers disponibles, sur une période de 3 semaines, aux mois de juillet et août 2026.

Au programme: tonte, arrosage, désherbage, préparation de manifestations... avec nos ouvriers communaux
Le temps de travail est de 35 heures/semaine avec des horaires adaptables aux contraintes climatiques.

Si tu es intéressé-e, n'hésites pas à nous envoyer un CV et une lettre de motivation par courriel (à contact@carspach.fr) ou, encore mieux, à passer les déposer en Mairie !

BESOIN D'AIDE AVEC L'INFORMATIQUE OU VOS DÉMARCHES EN LIGNE ?

La mairie met en place une **permanence informatique gratuite**, pour vous accompagner dans tous vos besoins numériques :

Où ? En mairie // **Quand ?** Sur rendez-vous

Pour qui ? Ouvert à tous les habitants de Carspach,

Comment ? prenez rendez-vous en téléphonant au

03.89.40.99.06 ou à l'adresse : contact@carspach.fr

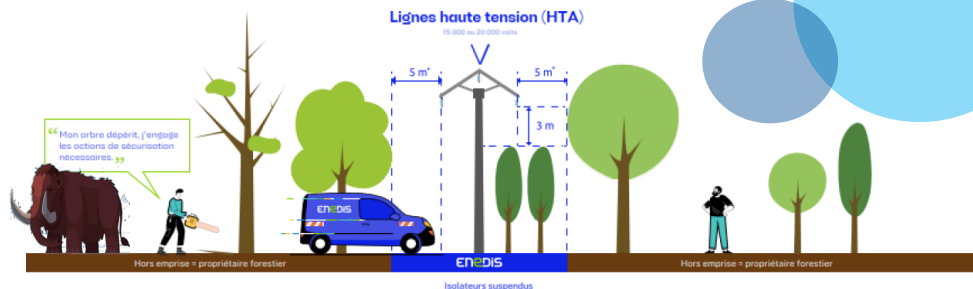


Évitez les coupures en entretenant la végétation

Qui est responsable de quoi ?

Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :

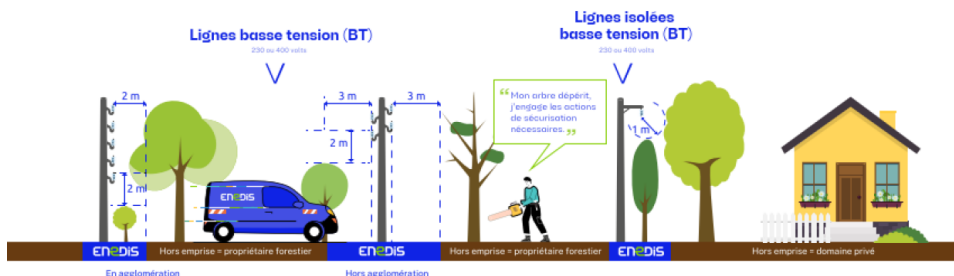


Attention : les distances varient selon les types de lignes.

Qui est responsable de quoi ?

Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :



Propriétaires d'arbres, quel risque encourez-vous ?

La responsabilité des propriétaires est engagée si l'un de leurs arbres est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique.

Sans entretien de votre part, et en cas de dommage, Enedis demandera la réparation des préjudices subis.

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique est estimé entre 4 000 € et 10 000€, en moyenne, et sera à la charge du propriétaire.

**UNE CONSOMMATION
OFFERTE A TOUS LES PATRICK**
* d'une valeur de 4€

Soirée Saint Patrick



**07 mars 2026
à partir de 19h**

Entrée : 8€

**Petite restauration
sur place**

**CERCLE ST GEORGES
68130 CARSPACH**

Première partie : Musique Municipale de Carspach



Seconde partie :

GALWAY LADS

**Musique celtique et
chants traditionnels.**



AMICALE des DONNEURS de SANG

Inscr. Au registre des associations Vol.II N°148 Tribunal d'Altkirch

Tout au long de l'année 2025 cinq collectes ont été organisées par le groupement Carspach Hirtzbach au Cercle Saint Georges de Carspach ou à la salle communale Saint Maurice de Hirtzbach de 16h30 à 19h30.

BILAN DES POCHEs PRÉLEVÉES :

Poches prélevées ces trois dernières années pour le groupement Carspach-Hirtzbach :

2025 : 265poches

2024 : 298 poches

2023 : 311 poches

Au nom des malades, merci !

DATES DES COLLECTES DE SANG 2026 :

Vendredi 06 février à Carspach

Vendredi 22 mai à Carspach

Vendredi 07 août à Hirtzbach

Vendredi 02 octobre à Carspach

Vendredi 11 décembre à Hirtzbach

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 17 avril 2026.

L'opération « Tulipes » 2026 se déroulera du jeudi 26 au samedi 28 mars au profit de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de Mulhouse. Retrouvez les bénévoles devant l'école maternelle ou au Tabac Presse de l'III.

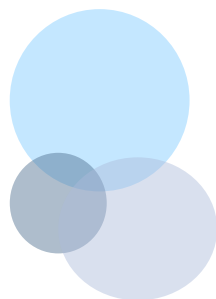
CONTACT :

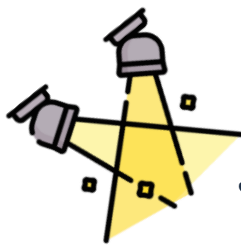
Bernard Messerlin

Amicale des donneurs de sang de Carspach.

07 50 36 96 16

bmesserlin68@aol.com





à vos fourneaux

atelier arts du cirque



C'est à qui de jouer?



Balade entre chiens et loups



semaine sans Télé
22 au 24 octobre 2025



afterWork/Fir'owa



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**



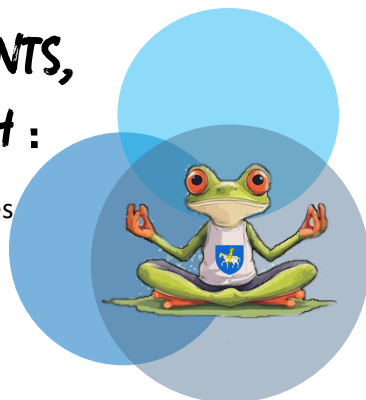
Fin janvier, Monsieur le Maire s'est prêté avec plaisir à la remise des dons aux organismes locaux œuvrant dans le domaine de la précarité. Trois chèques de 780 € ont été remis à Mme FILLOT pour CARITAS, Mme HIGELIN et M TURNAMI pour la CROIX ROUGE et Mme BOETSCH pour les RESTO DU CŒUR. Après que les carspachois et sympathisants se soient bien divertis lors des 4 soirées organisées dans le cadre de la semaine sans télé fin octobre, c'était enfin le moment où, par ruissèlement, la commune et le CCAS pouvaient, un peu, gâter ceux qui ne le sont pas. En neuf éditions de cette manifestation, ce ne sont pas moins de 45 soirées qui ont été organisées et plus de 14 000 € de dons qui ont été reversés aux associations locales qui s'investissent dans les domaines de la précarité, du grand âge, du handicap et de la famille. Ce fut également l'occasion de remercier les nombreuses petites mains et grands coup de main qui, inlassablement, ont rendu possible cet évènement année après année.

REMISE DE DONS

ENTREPRISES, COMMERÇANTS, ARTISANS DE CARSPACH :

Chers carspachoises et carspachois, retrouvez toutes vos entreprises locales sur notre site internet :

WWW.CARSPACH.FR /la vie locale:
les commerces et entreprises.



Vous n'avez pas accès à internet ?

Ce répertoire est également disponible en version papier, sur demande, à la Mairie de CARSPACH, aux horaires d'ouverture habituels.

Vous êtes commerçant, artisan ou chef d'entreprise à CARSPACH ?

- ◇ Votre société ne figure pas sur la liste ?
- ◇ Vous souhaitez apporter des modifications aux informations indiquées ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail à CONTACT@CARSPACH.FR
ou par téléphone au 03 89 40 99 06.

GALERIE DE LA MAIRIE. UNE IDÉE D'EXPOSITION?

Depuis de nombreuses années, la Mairie ouvre sa galerie pour mettre en lumière la passion des carspachoises et des carspachois pour les arts.

Quelque soit la discipline, peinture, aquarelle, photographie, portrait, marqueterie... nous aimons faire découvrir le travail des artistes locaux et aussi vous donner l'occasion de venir en Mairie à l'heure où l'administration peut être entièrement dématérialisée !

Aussi, si vous connaissez dans votre entourage un ou des artistes, de Carspach ou à proximité, dont vous voulez faire connaître le talent, n'hésitez pas à contacter notre adjointe, Agnès HARNIST par le biais du secrétariat de Mairie, elle se fera le plaisir de vous accueillir.

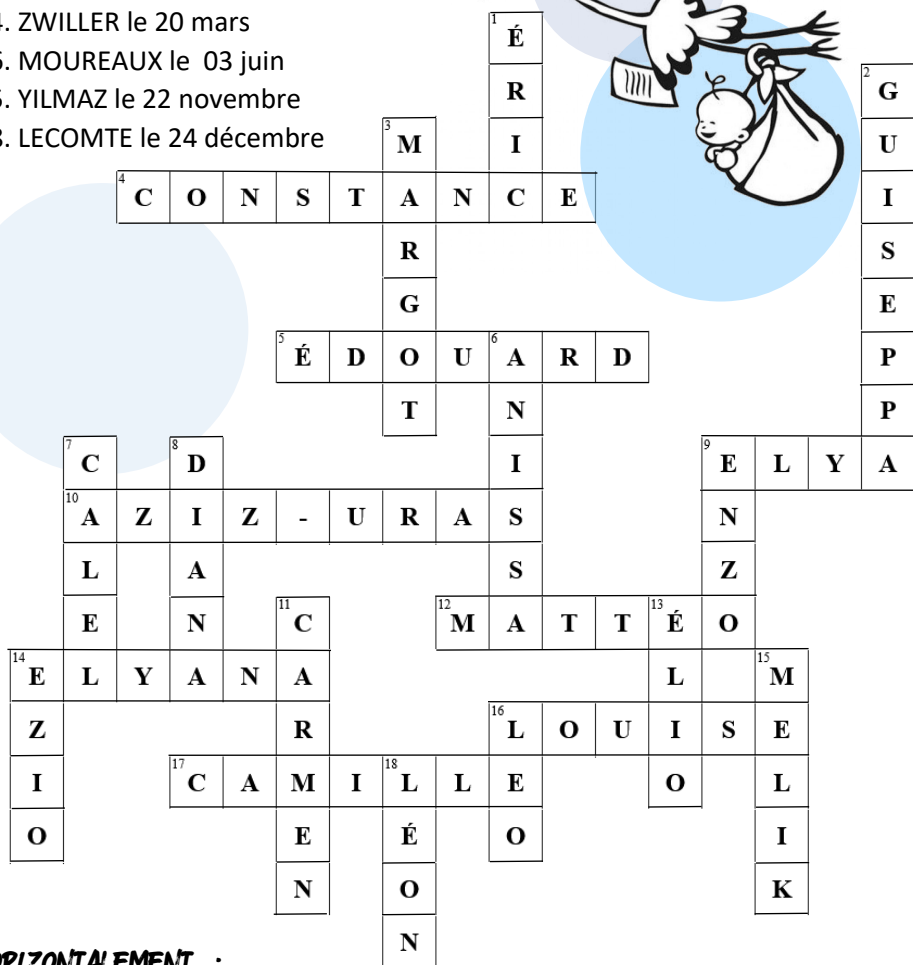
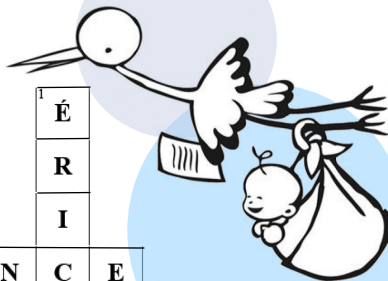


À RETENIR
informations utiles

VERTICALEMENT :

1. WALCH le 31 juillet
2. REITER le 27 mai
3. CHALEAT le 08 novembre
6. DEMIROVSKI le 16 juillet
7. COCAGNE le 02 juillet
8. ERYILMAZ DISS le 1^{er} juin
9. BADER le 18 décembre
11. AMRHEIN le 05 novembre
13. THOMAS le 10 octobre
14. ZWILLER le 20 mars
16. MOUREAUX le 03 juin
15. YILMAZ le 22 novembre
18. LECOMTE le 24 décembre

Mots Croisés des naissances de 2025



HORIZONTALEMENT :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 4. VIDAL le 22 novembre | 10. KANLIER le 22 septembre | 16. STOESSEL-MUNCK le 24 mars |
| 5. SARIH le 05 août | 12. ROTHAN le 17 mai | 17. OLLIVIER le 21 juin |
| 9. GULNAR le 04 avril | 14. WALTER le 14 octobre | |

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

pour la rentrée de septembre 2026

Les inscriptions des enfants nés en 2023 pour l'entrée en petite section de maternelle auront lieu :

LE MARDI 11 MARS 2026

de 16h15 à 18h15

à l'école maternelle // 7 rue de l'Eglise

Pour inscrire votre enfant, veuillez vous présenter sur place avec :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé de votre enfant
- Le formulaire d'inscription préalablement complété

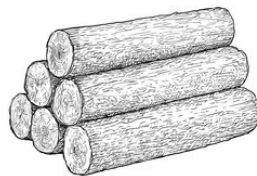
Les formulaires d'inscription sont à retirer en mairie dès à présent.

En cas de difficultés, contactez le directeur de l'école, M. Fabien Claisse,
au **03 89 40 60 14**



Illustration :
ROCIO BONILIA

BOIS DE CHAUFFAGE



Comme chaque année, la commune mettra en vente des stères de bois de chauffage de la forêt communale qui seront commercialisés **uniquement sur réservation**.

Les stères seront disponibles au courant du premier semestre 2026

Les personnes désireuses d'acheter du bois enstéré pourront commander, à l'aide du talon-réponse ci-dessous, la quantité souhaitée de stères :

HÊTRE ET FRÊNE (mélange) 64,00 € H.T. le stère (TVA à 10%)

Commande à retourner en Mairie au plus tard pour le 28 février 2026

Les personnes qui sont intéressées par des perches à couper ou par des fonds de coupes sont priées dès à présent de prendre contact avec le secrétariat de Mairie.



En l'état actuel nous ne sommes pas en mesure de délivrer de lots de fonds de coupe ou de perche mais nous vous contacteront dès que possible



TALON À DÉCOUPER ET À RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 28 FEVRIER 2026
COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE

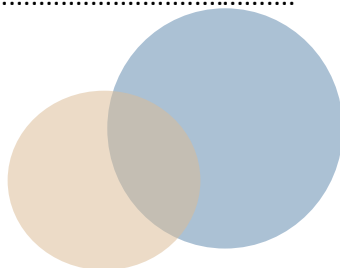
NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de stères en bois souhaité :

Fait à Carspach, le
Signature :



FRELON ASIATIQUE

Une espèce exotique envahissante



Fin 2023, le premier nid de frelon asiatique dans notre village a été détruit . Son expansion à partir de 2024 a été spectaculaire !

En 2025, nous avons souhaité lancer une campagne ambitieuse de piégeage au printemps. Cette campagne doit être renouvelée pour porter ses fruits.

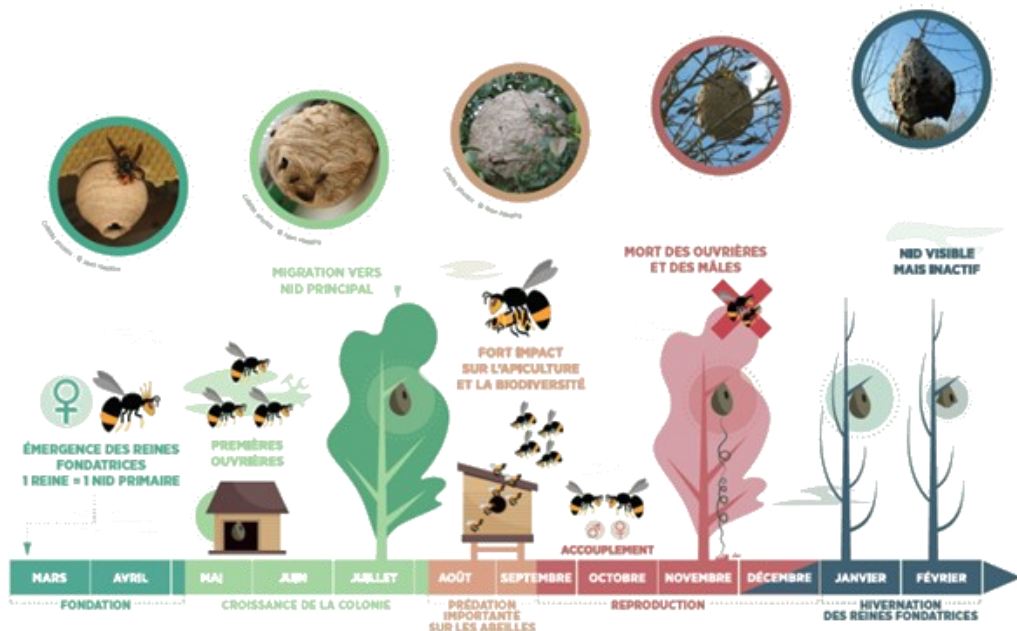
Le risque encouru pour la sécurité publique à cause de l'agressivité du frelon asiatique à proximité des nids mais également son impact sur la biodiversité (la consommation des individus d'un seul nid est de 11 kg d'insecte par an dont 30% d'abeilles) nous encourage à lutter pour en limiter l'expansion.

On ne pourra plus l'éradiquer mais il reste possible de limiter sa propagation. Le piégeage des reines fondatrices au printemps fait partie de la stratégie de lutte et a prouvé son efficacité.

Pour cela il faut établir une bonne répartition des pièges sur le territoire.

Nous faisons donc appel à vous pour parrainer l'installation d'un piège et suivre son utilisation durant les trois mois du printemps.

Vous pouvez nous aider en vous inscrivant à la Mairie de Carspach par téléphone au 03.89.40.99.06 ou par courriel à [l'adresse contact@carspach.fr](mailto:contact@carspach.fr)



DIMANCHE 22 FÉVRIER
Assemblée générale

VENDREDI 13 FÉVRIER
Assemblée générale

MARDI 10 MARS
Conseil municipal à 19h30

DIMANCHE 15 MARS
Elections municipales

DIMANCHE 22 MARS
Elections municipales
(si nécessaire)



SAMEDI 07 MARS
Soirée Saint Patrick



DIMANCHE 15 MARS
*Commémoration au
Kilianstollen*

SAMEDI 14 FÉVRIER
Soirée Saint-Valentin

VENDREDI 06 MARS
Assemblée générale



MARIO



45 ANS

en 2026,
les Pokémon ont 30 ans !

